



DCM DU 22 FEVRIER 2024

Dossier suivi par :  
Direction générale  
direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2024.037

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, **le 22 février** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

**Date de convocation** : 16 février 2024 - **Date d'affichage** : 27 février 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**23 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLERY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Anne-Laure OULED-SGHAÏËR, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL, Anne VIOT.

**6 excusés** : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Laëtitia NOEL.

**6 pouvoirs** : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏËR), Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER) et Mesdames Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES), Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Anne VIOT), Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN-DUFFÉE).

**Secrétaire de séance** : Elsa ROUSSEL

**DEMANDE D'ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BROYEUR AVEC LE  
LYCEE SIMONE VEIL**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal réuni le 29 janvier 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité de réaliser une convention de mise à disposition du broyeur avec le lycée Simone Veil.

L'assemblée communale est informée qu'il est envisagé de réaliser une convention de mise à disposition avec le lycée Simone Veil pour l'utilisation du broyeur.

En effet, le lycée Simone Veil de Liffré souhaite utiliser le broyeur de la collectivité pour un chantier dans le parc du lycée.

Une convention de mise à disposition du broyeur a été rédigée afin de formaliser ce prêt.

Elle fixe les modalités entre le prêteur et l'emprunteur, à savoir :

- L'objet de la convention
- La durée de la mission
- Convention à titre gratuit
- Propriété
- Responsabilité et assurance
- Modification de la convention
- Règlement des litiges

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition avec le Lycée Simone Veil annexée à la présente délibération
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,  
Le Maire,  
Guillaume BÉGUÉ



---

Hôtel de ville  
Rue de Fougères  
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45  
contact@ville-liffre.fr

[www.ville-liffre.fr](http://www.ville-liffre.fr)